

LIMITED 2-YEAR WARRANTY

Arnott warrants its products against defects in materials or workmanship when used on private passenger cars and light trucks under normal operating conditions for **two (2) years from date of purchase**, provided the original purchaser owns the vehicle on which parts were originally installed.

TERMS & CONDITIONS

Arnott's obligation under these warranties is limited to replacement of the defective product with a comparable Arnott product in accordance with these warranties. **Cost of removal and installation are not included**, and any incidental and consequential damages are excluded under these warranties, regardless of when the failure occurs. These warranties have no cash value.

To make a claim under these warranties, return the defective product with the dated original receipt to the installer or retailer from whom it was purchased.

These warranties do not apply to: (i) normal wear and tear; (ii) products that are new or unused; (iii) damage caused by accident, abuse, misuse, water, flood, fire, rocks, salt, or other acts of nature or external causes; (iv) damage caused by improper installation.

Arnott will not accept any returns and is not responsible for any claims related to circumstances and products described in the preceding sentence. All warranties, express or implied, are disclaimed if not stated herein. Any implied warranties you may have under state law are limited to the same duration and other terms as this warranty to the extent permissible.



GARANTIE LIMITÉE DE 2 ANS

Arnott garantit ses produits contre tout défaut de matériaux ou de fabrication lorsqu'ils sont utilisés sur des voitures et des camions légers à usage personnel, dans des conditions d'utilisation normales, pendant deux (2) ans à compter de la date d'achat, à condition que l'acheteur original demeure le propriétaire du véhicule sur lequel les pièces ont été initialement installées.

MODALITÉS ET CONDITIONS

En vertu de ces garanties, l'obligation d'Arnott se limite au remplacement du produit défectueux par un produit Arnott comparable, conformément aux conditions de ces garanties. **Les frais d'enlèvement et d'installation ne sont pas inclus**, et tous les dommages indirects et consécutifs sont exclus en vertu de ces garanties, quelle que soit la date de défaillance. Ces garanties n'ont aucune valeur monétaire.

Pour faire une réclamation en vertu de ces garanties, retournez le produit défectueux accompagné du reçu original daté à l'installateur ou au détaillant auprès duquel il a été acheté.

Ces garanties ne couvrent pas : (i) l'usure normale; (ii) les produits neufs ou non utilisés; (iii) les dommages causés par un accident, un abus, une mauvaise utilisation, de l'eau, des inondations, du feu, des roches, le sel ou d'autres phénomènes de la nature ou causes externes; (iv) les dommages causés par une installation incorrecte.

Arnott ne procédera à aucun retour et décline toute responsabilité pour toute réclamation liée aux circonstances et produits décrits dans la phrase précédente. Toutes les garanties, qu'elles soient expresses ou implicites, sont rejetées si elles ne sont pas explicitement mentionnées ici. Toutes les garanties implicites que vous pourriez avoir en vertu de la loi de l'État sont limitées à la même durée et aux mêmes conditions que cette garantie, dans la mesure permise par la loi.